

Le 19 juillet 2004

Madame Suzanne Bouchard  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet de raccordement au réseau de gazoduc Trans Québec et Maritimes dans  
l'est de l'île de Montréal par la Société en commandite Gaz Métro  
Réponses aux questions complémentaires du 7 juillet 2004, questions n° 1 & 2  
N/Réf. : 000-9018-01-11**

---

Madame,

La présente constitue, au meilleur de notre connaissance, la réponse aux questions posées dans votre envoi du 7 juillet dernier.

**Question 1 : la valeur du boisé au site prévu du poste de livraison**

Comme mentionné dans notre réponse à la question 3 que vous nous adressiez le 2 juin dernier, notre visite de terrain du 26 mai dernier n'était en fait qu'une reconnaissance sommaire de la variante retenue (variante nord). Elle ne constitue aucunement un inventaire floristique et faunique normalement requis pour les fins d'une étude d'impact. Les observations recueillies ne sont donc que partielles et n'ont pas la prétention de donner un portrait exhaustif de la situation floristique et faunique du territoire à l'étude.

Par conséquent, nous ne pouvons vous fournir davantage d'information que celles déjà transmises lors des audiences publiques et dans notre réponse à vos premières questions du 2 juin dernier. Nous ne possédons donc pas l'expertise pour évaluer le boisé en fonction de la qualité du bois, de sa superficie, de sa localisation et de l'évaluation de la Ville à cet égard. Les experts en foresterie du MRNFP ou bien les botanistes de la direction du patrimoine écologique du ministère de l'Environnement du Québec pourraient vous donner une réponse plus adéquate et plus complète.

...2

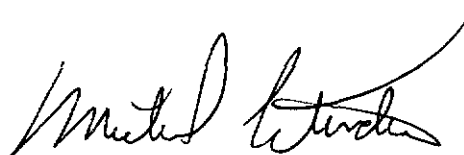
**Question 2 : le tracé retenu, un habitat sensible pour la couleuvre brune**

Il se peut que la variante retenue abrite un ou des individus de couleuvre brune. Un inventaire s'avère nécessaire pour confirmer la présence de cette espèce à cet endroit et sa valeur comme habitat (présence ou non d'hibernacle notamment). En effet, comme le mentionne l'étude d'impact, la couleuvre brune a déjà été trouvée dans la zone d'étude et la précision des occurrences varie de 150 m à 8 km. Dans un tel cas, il est d'usage de faire un inventaire de la variante retenue d'autant plus si une espèce rare ou susceptible de l'être est signalée dans la zone d'étude.

Si la présence de cette espèce se confirme, la découverte d'un spécimen du côté nord de l'autoroute 40 en accroît la possibilité (mémoire DM4), il faudrait alors déplacer les individus après avoir trouvé des sites de relocalisation acceptables pour l'espèce, planifier et, par la suite, aménager les habitats de remplacements requis. En effet, les mœurs de la couleuvre brune et la faible superficie de son habitat font que les individus présents dans le secteur des travaux seront éliminés. On peut penser qu'il prendra du temps à la couleuvre brune pour recoloniser ses anciens habitats bouleversés en raison de la faiblesse des effectifs à la condition, toutefois, que ceux-ci soient encore propices à une recolonisation.

Espérant que ces réponses sauront vous satisfaire, veuillez agréer, Madame, nos salutations les plus distinguées.

La direction de l'aménagement  
de la faune de Montréal, de Laval  
et de la Montérégie



Michel Letendre, biologiste

ML/

c.c. Gérard Massé, directeur